

Prise en compte des situations de handicap en formation IFIP - Octobre 2024

1. Contexte

La formation mise en œuvre au niveau de l'IFIP doit favoriser la participation des personnes porteuses de handicap.

Il est donc important de lister les natures de handicaps qui peuvent se présenter lors de cette formation, et de définir les adaptations possibles.

2. Natures des handicaps et adaptations potentielles

Nature du handicap	Formation	Commentaires
Moteur	Accès possible des Personnes à Mobilité Réduite dans l'établissement et les salles d'enseignement	Certains handicaps peuvent s'avérer incompatibles avec la pratique soignante auprès d'enfants =>
Auditif	Appareillage possible pour personnes malentendantes	Les personnes sourdes non appareillables ne peuvent pas prendre en charge des patients en clinique courante
Visuel	Selon le niveau de déficience, la formation peut être adaptée de manière limitée	La pratique de la profession exige une acuité visuelle n'incluant pas d'handicap visuel important
Cognitif	Absence de contre-indication. Dys (lexie, praxie, ...) => adaptation des modes d'évaluation (1/3 temps ...) au regard des recommandations des professionnels référents (médecins, orthophonistes...)	Tout handicap compatible avec l'exercice de la profession est compatible avec la formation
Psychique		Tout handicap compatible avec l'exercice de la profession est compatible avec la formation
Maladie invalidante	Absence de contre-indication	Adaptation du rythme aux contraintes liées aux soins.

Les éléments ci-dessus sont cités à titre informatif.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat puericulture@chru-nancy.fr, qui vous orientera vers le référent handicap.